



DEMANDE D'ACCEPTATION 2022

Association des Artistes en Normandie

Déclarée le 27 mai 1926 sous le n° W142000826 - Siret 492566245 00022

Loi du 1^{er} juillet 1901-décret du 16 aout 1901

Vous souhaitez participer aux expositions organisées en 2022 par l'association en devenant membre des Artistes en Normandie et en adhérant à l'association pour l'année 2022.

Les statuts stipulent que les personnes désirant adhérer à l'association doivent en faire la demande écrite. Le processus d'acceptation, d'adhésion et ensuite de participations aux expositions des AeN est résumé dans le synoptique ci-dessous.

Processus pour devenir « membre artiste » et exposer avec les Artistes en Normandie

1- Faire une demande d'acceptation : remplir l'imprimé joint au document de demande d'acceptation.

- Le demande d'acceptation est instruite par le Bureau assisté des conseillers artistiques. Le Bureau peut alors déclarer l'acceptation ou le refus d'acceptation sur la base du dossier transmis.
- **Si le Bureau n'est pas en mesure de statuer pour diverses raisons, l'artiste demandeur de l'acceptation aura à présenter son travail au Comité Directeur (une quinzaine de membres) ou au jury du salon annuel (une dizaine de membres dont des personnes externes à l'association) qui prononceront ou non l'acceptation.**

2- Après acceptation formulée par le Bureau de l'association, l'artiste demandeur rempli une demande d'adhésion annuelle et règle le montant de sa cotisation annuelle.

3- Après adhésion annuelle, chaque artiste peut s'inscrire aux différentes expositions de l'association mais pour garantir la qualité collective des expositions, un jury sélectionne les œuvres qui seront exposées (Salon annuel de Caen et Bayeux) ou les artistes exposants pour Avranches. Un règlement est émis pour chaque exposition.

*Un artiste membre des AeN ayant suspendu son adhésion aux AeN pendant moins de 3 ans peut de nouveau adhérer sans refaire une demande d'acceptation.

L'acceptation comme membre des AeN vous permet :

- d'être présent dans le site internet AeN artistes-en-normandie.fr (100 000 vues) avec votre biographie, vos actualités, une galerie virtuelle de vos œuvres et un lien avec votre site personnel si vous en possédez un.

- de poser votre candidature aux différentes expositions collectives organisées par les AeN dans le respect des règlements spécifiques : salon annuel à Caen en avril (6000 visiteurs en moyenne), expositions à Bayeux et à Avranches.

Pour chaque exposition, la sélection des œuvres exposées est ensuite assurée par un jury spécifique sur la base des propositions des artistes.

Pour information, la cotisation annuelle est de :

- 30 € une galerie virtuelle comprenant 18 œuvres dans le site AeN.

- 5 € complémentaires pour couvrir les frais de courrier si vous ne possédez pas d'adresse de messagerie.

A ce stade de votre demande, vous n'avez pas à envoyer de chèque. Celui-ci sera à envoyer lorsque votre acceptation aura été prononcée et nous vous communiquerons alors les instructions adéquates.

Nous vous remercions de compléter le bulletin réponse joint et de l'envoyer avec votre dossier complet à la secrétaire dont l'adresse est indiquée ci-dessous. Le dossier de candidature est à envoyer par voie informatique à l'adresse mail nourrycadieu@hotmail.fr éventuellement à l'adresse postale

Association des Artistes en Normandie - Mme Amélia CADIEU

107 Rue Gambetta – 14150 OUISTREHAM

0231378293 – 06 44 77 53 67 –

Président des AeN : Jean-Louis Desvaux (0685437158 – desvaux.jean-louis@neuf.fr ou contactsaen@gmail.com)



DEMANDE D'ACCEPTATION 2022

NOM:

PRENOM:

Année de naissance :

NOM D'ARTISTE :

si vous souhaitez que celui-ci soit utilisé dans les catalogues, le site et sur la carte AeN .

ADRESSE:

TEL:

TEL Portable :

E MAIL:

SITE personnel éventuel :

Etes-vous affilié à la MDA : oui – non

Le

à

Signature :

Veillez transmettre un CV artistique (formations, techniques utilisées, expositions, salons, prix obtenus et toutes les informations que vous jugerez utiles pour expliquer votre démarche et votre univers) ainsi qu'un dossier photographique informatique ou papier (privilégier l'envoi informatique de votre CV et de vos photographies en limitant chaque photographie à 1 Mo et la totalité au grand maximum à 10 Mo**) de vos différentes œuvres en particulier les plus récentes.**

Joindre une enveloppe suffisamment affranchie pour le retour du dossier photographique si vous envoyez un dossier papier.

Votre dossier est à transmettre à l'adresse de messagerie de Mme Amélia Cadieu :

nourrycadieu@hotmail.fr

ou à l'adresse postale :

Association des Artistes en Normandie - Mme Amélia CADIEU

107 Rue Gambetta – 14150 OUISTREHAM

Tél : 06 44 77 53 67